

10 Port-Gentil

Vie des associations/Conférence-débat autour de la crise pétrolière actuelle

La reconversion comme solution parmi tant d'autres



Les membres du gouvernement et autres conférenciers.



Une vue du public pendant la conférence.

SYM

Port-Gentil/Gabon

"La crise pétrolière actuelle, une approche vers la recherche des solutions". C'est le thème central du séminaire organisé, dernièrement, dans les locaux de la mairie du 3^e arrondissement, par l'association "La vision Tchango" (LVT), du nom de l'ancien ministre d'Etat à la Pêche. Cinq sous-thèmes ont dominé ces assises : égalité de chances pour tous face à la crise actuelle ; entrepreneuriat pour sécuriser les emplois ; origines, conséquences et solutions à la

crise ; les sociétés coopératives et le rôle de la micro-finance dans une économie en crise.

Le ministre du Travail et de l'Emploi, Eloi Nzondo, a reconnu que la crise actuelle a considérablement affecté l'économie du pays, et entamé le quotidien des Gabonais. « *Beaucoup de solutions s'ouvrent à nous. Les échanges de ce jour doivent susciter l'espoir, le dépassement de soi et le génie dans la recherche des solutions, en veillant à l'application des dispositions des articles 208 et 62 du code du Travail. Mais cela passe par la jouissance des jours fériés, de récupération, le strict respect de 20 heures*

de travail par semaine », a dit le membre du gouvernement. Des mesures qui, a-t-il soutenu, permettront d'analyser le volume du travail, afin de recourir à de nouvelles embauches. Exposant sur l'égalité des chances, le ministre Blaise Louembe, patron de ce département, a fait savoir que le sujet est aussi vaste qu'on ne le pense. Indiquant que la crise n'est pas particulière au Gabon, mais concerne le monde entier. La première solution préconisée par Blaise Louembe, pour y faire face, est la reconversion, qui permettrait aux uns et aux autres de créer de petites entreprises, unités de pro-

ductions de 15 à 20 personnes, avant de souhaiter que le secteur bancaire les finance.

« *L'ambition de l'Etat est de donner une éducation de valeur et de qualité à toutes les catégories sociales. Toutes les catégories doivent acquérir une formation diplômante leur permettant d'obtenir un métier, aussi bien qu'une formation de reconversion, afin de s'adapter à d'autres secteurs* », a dit le membre du gouvernement. Précisant que l'opération "Un jeune, un métier", qui a commencé à Libreville, doit s'étendre aux collectivités locales, pour permettre à ceux qui n'ont pas

encore un emploi de s'y adapter.

Le ministre de l'Égalité des chances a ajouté que « *le kit de sortie remis à l'étudiant en fin de formation n'est pas pour vendre, pour obtenir de l'argent facile, et le fonds de roulement n'est pas destiné à l'organisation des mariages et autres.* »

Des comportements malheureusement rencontrés chez de nombreux jeunes qui, au lieu de commencer un compte personnel, s'adonnent à des activités malsaines. « *Dans une crise, tout le monde doit se tenir la main* », a estimé Blaise Louembe.

Le parrain de l'association, Gabriel Tchango, dans le

cadre des conseils et orientations, a annoncé la mise à disposition des jeunes d'un fonds de 100 millions de francs pour susciter la création de micro-projets. Les postulants à cette manne devront, cependant, répondre à des critères de sélections rigoureuses qui ont été définis.

Les interventions de Simon Peter, Geoffroy Fouboula Libeka, Louis Philippe Clemencau Owanga et Stéphane Etoughe Fam Ella ont toutes convergé autour du retour aux sources, à la reconversion et à la création des unités productrices de revenus.

... et Centre communautaire de pêche artisanale

Le bureau du GPAP saisi des préoccupations des mareyeuses



Les porte-parole des mareyeuses ont rencontré...



...les membres du bureau du GPAP pour leur soumettre leurs doléances.



Les mareyeuses souhaitent que leurs conditions de travail au centre de pêche soient améliorées.

FAE

Port-Gentil/Gabon

LE bureau du Groupement des pêcheurs artisanaux de Port-Gentil (GPAP) a été saisi, le jeudi 27 avril dernier, par une partie des adhérents, à savoir les mareyeuses exerçant au Centre communautaire de pêche artisanale. Ces dernières ont fait part d'un certain nombre de difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs activités. Parmi celles-ci, la sécurité.

En effet, elles se plaignent d'être victimes de vols de poissons, voire de matériel, les gardiens, de jour comme de nuit, affectés au centre, brillant par leurs absences.

L'un des vigiles, assurant le service de nuit, s'est même reconverti en commerçant de jour. Il arrive qu'il s'absente au milieu de la nuit, au moment de l'embarquement des bateaux (entre 1 h 00 et 4 h 00 du matin) pour proposer ses produits aux voyageurs, laissant ainsi vacant son poste. Les gardiens de jour, eux,

ne sont plus visibles depuis longtemps, quand bien même ils émargeraient toujours dans les effectifs du centre. Il en est de même des ménagères dont l'irrégularité des interventions laisse le centre dans un état d'insalubrité nocturne.

Le nettoyage hebdomadaire, qui se faisait normalement le mercredi, n'est plus effectué, le centre ne fournissant même plus les produits d'entretien appropriés. Les petites interventions consistant à changer un néon défilant,

ou réparer un robinet, ne se font plus. En un mot, les mareyeuses constatent que "le centre ne fonctionne plus comme avant".

Il faut ajouter à ces difficultés, la promiscuité causée par les vendeurs de friperie ("moutouki") qui, lentement mais sûrement, commencent à devenir envahissants. Il s'agit là d'autant de préoccupations qui, disent les mareyeuses, méritent d'être portées à la connaissance de qui de droit, par leur association. En réponse, les membres du bureau, conduits par

Emmanuel Ogoula Nkombé, président du GPAP, ont dit avoir pris bonne note de ces doléances et leur fondement. Ils ont tenu à rappeler que depuis l'entrée en activité du centre de pêche, en 2002, celui-ci est géré par l'Etat gabonais par l'entremise de la direction générale de la Pêche et de l'aquaculture.

Le groupement des pêcheurs, partenaire de l'Etat, étant le principal interlocuteur de cette direction, promesse a été faite aux mareyeuses que leurs

appréhensions seront fidèlement transmises à ce service déconcentré des pouvoirs publics.

Le bureau n'a pas manqué de sensibiliser les membres aux droits, mais également à leurs devoirs. Notamment en les invitant à s'acquitter de leurs droits d'adhésion, condition sine qua non pour bénéficier des installations du centre de pêche.

Une prochaine réunion devrait fixer les plaignantes sur les mesures qui seront prises pour prendre en compte leurs attentes.